



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/25
24 février 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-septième réunion
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

PROPOSITION DE PROJET : BOLIVIE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Elimination

- Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche) Canada et PNUD

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Bolivia

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination de SAO	Canada, PNUD

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2007	
CFC: 2.4	CTC: 0.2	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2007			
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					2.4								2.4
CTC								0.2					0.2
Halons													0
Methyl Bromide										0.1			0.1
Others													0
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET			2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	37.9	11.4	11.4	11.4	0.	
		CTC	0.	0.	0.	0.	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	26.7	11.4	11.4	11.4	0.	
		CTC	0.2	0.1	0.	0.	0.	
Coûts de projet (\$US)	Canada	Coûts de projet		79,000.	88,000.			167,000.
		Coûts de soutien		10,270.	11,440.			21,710.
	PNUD	Coûts de projet		151,000.	222,000.			373,000.
		Coûts de soutien		11,325.	16,650.			27,975.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet		230,000.	310,000.			540,000.
		Coûts de soutien		21,595.	28,090.			49,685.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet		230,000.	0.			230,000.
		Coûts de soutien		21,595.	0.			21,595.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet				310,000.		310,000.
		Coûts de soutien				28,090.		28,090.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	----------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Bolivie, le Canada, à titre d'agence d'exécution principale, présente au Comité exécutif pour examen à sa 57^e réunion, un rapport périodique sur la mise en œuvre du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) de la Bolivie. Le Canada présente aussi une demande de financement de la deuxième tranche du PGEF au coût total de 88 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 11 440 \$US pour le Canada, et de 222 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 16 650 \$US pour le PNUD .

Données générales

2. Le PGEF pour la Bolivie a été approuvé par le Comité exécutif à sa 51^e réunion, en vue d'éliminer complètement la consommation de CFC dans le pays avant 2009. Un financement total de 540 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 49 685 \$US, a été approuvé en principe par le Comité exécutif. A la même réunion, le Comité exécutif a approuvé un financement de 79 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 10 270 \$US pour le Canada, et de 151 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 11 325 \$US pour le PNUD, pour la mise en œuvre de la première tranche du PGEF.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEF

3. Suite à l'approbation du PGEF par le Comité exécutif, les règlements et le système de permis et de contrôle en matière de SAO ont été analysés et évalués par un consultant national et des ateliers destinés à rassembler des informations concernant l'application des règlements ont eu lieu. Trois cent six techniciens en réfrigération ont été formés et des équipements et des outils d'entretien pour le programme d'incitation ont été achetés et devraient être livrés avant la fin février 2009. Les ateliers d'entretien de l'équipement de réfrigération et les sociétés importatrices de SAO ont fait l'objet d'inspections dans différentes villes du pays. Au total, 159 agents de douane ont reçu une formation et 300 manuels de formation ont été imprimés. Les activités d'assistance technique destinées à cesser complètement l'utilisation du CTC ont commencé. Plusieurs activités de sensibilisation et d'information ont été menées et la surveillance est maintenant opérationnelle.

4. En décembre 2008, 163 782 \$US des 230 000 \$US approuvés pour la première tranche avaient été décaissés. Une somme additionnelle de 66 218 \$US sera versée avant juin 2009.

Plan d'action pour la deuxième tranche du PGEF

5. Le gouvernement de la Bolivie s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes dans le cadre du deuxième programme de travail du PGEF : renforcer le contrôle des SAO et l'application des règlements en matière de SAO au niveau local et soutenir les inspections locales; former 300 techniciens supplémentaires et donner des incitations à un minimum de 300 utilisateurs finaux; élaborer et publier une norme nationale pour la certification des ateliers de réfrigération, et inspecter et certifier 100 ateliers. Des activités de sensibilisation du public au contrôle de l'utilisation des SAO et aux initiatives visant à réduire leurs émissions seront aussi entreprises et les activités relatives à la surveillance, à l'établissement de rapports et à la vérification seront poursuivies.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

6. La consommation de 2,4 tonnes PAO de CFC déclarée par le gouvernement de la Bolivie dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour l'année 2007 était déjà inférieure de 9,0 tonnes PAO au niveau de 11,4 tonnes PAO admissible pour l'année en question. La consommation de CFC de 2008 est estimée à 2,6 tonnes PAO. Le gouvernement du Canada a indiqué que la réduction de la consommation de CFC est principalement due à l'application du système de permis et de contrôle des importations de SAO. Les autres facteurs de réduction comprennent le contrôle national plus strict de l'utilisation et de l'importation de CFC, le contrôle du commerce international mis en place par les pays exportateurs, l'augmentation continue du coût des frigorigènes à base de CFC, l'existence d'un plus grand nombre de produits de substitution, la sensibilisation croissante des techniciens en réfrigération et des sociétés d'importation à la volonté résolue de la Bolivie d'éliminer les CFC en 2009.

7. La consommation de 0,2 tonnes de CTC déclarée pour 2007 dépasse de 0,16 tonnes la limite admissible du Protocole de Montréal et le niveau de consommation maximum admissible arrêté dans l'accord conclu entre le gouvernement de la Bolivie et le Comité exécutif. La consommation de CTC en 2008 est estimée à 0,017 tonnes PAO. Le gouvernement du Canada a indiqué que la seule compagnie à avoir importé du CTC en 2008 l'a utilisé à des fins d'analyse des hydrocarbures en laboratoire. L'élimination totale du CTC devrait être réalisée avant la fin de 2009. Le Secrétariat a noté en outre que, dans la décision XIX/17, les Parties au Protocole de Montréal ont décidé de reporter à 2010 l'examen de l'état de conformité en rapport avec les mesures de contrôle du CTC utilisé par les Parties visées par l'Article 5 pour les procédés d'analyse en laboratoire, et ont aussi incité ces pays à réduire leur consommation de CTC à ces fins en appliquant les critères et les procédures d'exemption globale pour le CTC utilisé pour les analyses en laboratoire actuellement établies pour les Parties non visées par l'Article 5.

8. Le Secrétariat a examiné les questions liées au programme d'incitation à la conversion des systèmes de réfrigération à base de CFC, ainsi que la certification prévue des ateliers d'entretien, y compris des éléments de sécurité, une bannière d'identification et la délivrance d'un certificat au coût moyen de 470 \$US par atelier. Le gouvernement du Canada a expliqué que les fonds seront versés à l'organisme de certification qui fournira à son tour de l'assistance aux 100 ateliers. Les ateliers assistés ne recevront pas de fonds directs, mais bénéficieront considérablement de leur certification par un organisme officiel et reconnu. Les autres ateliers seront certifiés progressivement à leurs propres frais. Les ateliers certifiés étant les seuls autorisés à fonctionner, il est prévu que le risque de fermeture par les autorités municipales incitera les ateliers qui ne recevront pas d'assistance à déposer une demande de certification.

9. Après avoir demandé des informations supplémentaires sur l'activité prévue pour la promulgation de la nouvelle réglementation des SAO, le Secrétariat a été informé qu'un décret suprême a été préparé et sera publié prochainement afin de consolider les paramètres juridiques de l'élimination totale des CFC en Bolivie. Ce décret mettra fin aux autorisations d'importation de CFC à partir de mars 2009. En outre, une série d'instruments réglementaires complémentaires sera promulguée et publiée.

10. Le gouvernement du Canada a donné des précisions au Secrétariat sur la capacité du gouvernement de la Bolivie de réaliser l'élimination totale des CFC avant la fin de 2009 et de maintenir ce niveau de consommation grâce aux activités proposées dans la tranche finale du PGEF. L'importation de CFC vierges est déjà interdite depuis janvier 2009 et l'élimination totale des CFC est prévue à la fin de 2009.

11. Notant que le financement de la préparation du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) a été approuvé par le Comité exécutif à sa 55^e réunion, le Secrétariat a suggéré que, pendant la mise en œuvre de la tranche finale du PGEF, le gouvernement du Canada et le PNUD envisage de conseiller la Bolivie sur l'entreprise d'activités préliminaires destinées à faciliter l'élimination ultérieure des HCFC. Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il porterait cette proposition à l'attention du gouvernement de la Bolivie pendant la mise en œuvre du PGEF, notamment en ce qui concerne des activités pertinentes telles que la formation des techniciens et des agents de douane, la conversion à des produits de substitution, la sensibilisation du public et tout travail supplémentaire lié à des questions de réglementation.

RECOMMANDATION

12. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination finale en Bolivie; et
- b) Approuve le plan de mise en œuvre annuel 2009-2010 relatif à la deuxième tranche.

13. Le Secrétariat recommande en outre l'approbation globale du plan 2009-2010 associé à la deuxième tranche du PGEF pour la Bolivie, plus des coûts d'appui d'agence aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche)	88 000	11 440	Canada
b)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche)	222 000	16 650	PNUD